



Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025

ID : 057-215705336-20250721-2025401-DE

S'LO

DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
16/07/2025

Date d'affichage
16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/401

Objet : Approbation des délibérations du 05 mai 2025.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte-rendu de la séance du 05 mai 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025

ID : 057-215705336-20250721-2025402-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
16/07/2025

Date d'affichage
16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuratlon(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/402

Objet : Demande d'aide CCAS

- Vu la demande de secours de Mme HERRMANN Christiane, domiciliée 12 rue du Moulin à PANGE pour des impayés de loyers,
- Vu la demande d'aide alimentaire de Mme DEFER Laura, domiciliée 12 rue du Moulin à PANGE, pour faire face à des imprévus;
- Vu les dossiers de demandes d'aides transmis par le service social du Département;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accorder les aides exceptionnelles suivantes :

* 300 € à Mme HERRMANN Christiane (cette aide sera versée directement à la SOREC)

* 300 € à Mme DEFER Laura (cette aide sera versée sous forme de 2 bons de commande de 150 €)

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
16/07/2025

Date d'affichage
16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/403

Objet : Convention Commune-CCHCPP-Moselle FIBRE.

- Vu la délibération de la CCHCPP du 26 mars 2025 décidant l'adhésion à la solution de sauvegarde proposée par Moselle Fibre;
- Vu la proposition de la CCHCPP de prendre en charge le coût de la sauvegarde des données pour les communes membres;
- Vu le projet de convention entre la Commune, la CCHCPP et Moselle Fibre,

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adhérer à la solution de sauvegarde proposée par la CCHCPP avec Moselle Fibre,
- autorise le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette dernière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025



ID : 057-215705336-20250721-2025403-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

16/07/2025

Date d'affichage

16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2025/404

Objet : Demande subventions Pange et des Monts : Fête à Pange et Musikodouv.

- Considérant que l'association Pange et des Monts a organisé la guinguette du 14 juin 2025 dans le cadre de la fête patronale de Pange;
- Considérant l'organisation par l'association Pange et des Monts du spectacle musical MUSIKODOUV du 22 au 24 août 2025;
- Vu les demandes de subvention présentées par Pange et des Monts;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- de verser à l'association Pange et des Monts les deux subventions suivantes :

* 400 € pour l'organisation de la guinguette du 14 juin 2025

* 1 500 € pour l'organisation du spectacle musical MUSIKODOUV du 22 août 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le 23/07/2025



ID : 057-215705336-20250721-2025404-DE